

RAPPORT DU MAIRE DE L'ANNÉE 2024

AOUT 2025

Photo de couverture par
Erika Faucher



RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2024

Chères citoyennes, chers citoyens,

En vertu de l'article 176.2.2 du code Municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Dans ce rapport, le maire traite des états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur. Il donne des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur.

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024, les revenus de fonctionnement de la Municipalité se sont élevés à 3 319 258 \$, les revenus et les affectations d'investissement à 1 358 360 \$, et les dépenses de fonctionnement à 3 051 181 \$. Après avoir procédé aux diverses transactions comptables, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de 282 803 \$ établissant l'excédent de fonctionnement non affecté de 567 736 \$ au 31 décembre 2024, donc nous obtenons 20% du budget annuel, comparativement à l'an dernier, qui n'était que de 9.2 % du budget annuel 2023.

Les recommandations de notre vérificateur, sont d'avoir un surplus accumulé non affecté représentant 20% à 25% du budget annuel. Nous avons donc atteint cette cible en 2024.

Concernant les travaux de voirie : l'acquisition de notre benne à asphalte chaude nous a permis d'entretenir notre réseau routier en régie interne et ainsi baisser les coûts d'entretien pour le futur. L'arrivée de 3 employés temporaires en voirie pour la période estivale a permis d'étendre plus de 250 tonnes d'asphalte un peu partout sur le réseau.

Nous avons aussi fait la réhabilitation de la côte de la rue de la réserve pour colmater les veines d'eau qui la minaient en période de dégel ou lors de grosse pluie.

Au niveau administratif, nous avons dû faire l'acquisition d'un nouveau serveur pour remplacer celui qui était maintenant désuet.

Notre nouvel inspecteur est arrivé en poste à la fin de l'année 2024.

Le rapport financier a été déposé au conseil, vous pouvez vous procurer une copie, selon les tarifs applicables.

Maryse Collette, mairesse

NOMINATION DE DIVERS COMITÉS

Plusieurs dossiers sont prioritaires pour le développement de la Municipalité et le travail en comité avec les élus favorise grandement la planification stratégique des dossiers municipaux. C'est pour cette raison que nous avons créé différents comités et nommer les élus représentants chacun de ces comités. En voici la liste :

Comités :

Développement des parcs

Représentants du Conseil

Mme Maryse Collette, mairesse

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Développement des loisirs

M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Municipalisation des domaines

M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4

M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1

Comité consultatif d'urbanisme

M. Robert Talbot, conseiller numéro 6

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Développement économique

M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Valorisation du territoire

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

M. Robert Talbot, conseiller numéro 6

Travaux publics

M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1

M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Partenariat Municipalité-École

M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Entente intermunicipale

M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Ressources Humaines

M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1

M. Robert Talbot, conseiller numéro 6

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Démolition

M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4

M. Robert Talbot, conseiller numéro 6

M. Michel Côté, conseiller numéro 5

Suivi des plaintes

M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4

M. Robert Talbot, conseiller numéro 6

ACTIVATION DES ALERTES MUNICIPALES

Nous travaillons actuellement à remettre sur pied le système d'alertes municipales qui aura pour premier objectif de contribuer à la sécurité de tous. Par les communications vous serez également informé des événements importants de la municipalité. Par exemple, si vous êtes inscrits aux alertes soit par texto et/ou par courriel et qu'une inondation est à prévoir dans votre secteur vous pourriez recevoir une alerte pour vous en aviser et ainsi vous permettre de vous préparer. Il est donc important que vous vous inscriviez aux alertes municipales via notre site internet : saint-lucien.alertesmunicipales.com ou en numérisant ce code QR avec votre appareil mobile.



BUREAU DE POSTE

L'horaire du bureau de poste demeure le même, soit :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 12h15 à 17h

Jeudi : de 10h à 14h et 15h à 18h

Pour accéder au bureau de poste sur leurs heures d'ouverture, veuillez entrer par la porte avant de l'église.

BUREAU MUNICIPAL

L'horaire du bureau municipal demeure le même, soit :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 8h à 12h puis de 13h à 16h.

S'il vous est impossible de vous déplacer lors des heures normales de bureau il vous est possible de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture. Il se peut que nous puissions vous accommoder. Appeler nous au (819) 390-4679 ou écrivez-nous au bureau.municipal@saint-lucien.ca.

Pour accéder au bureau municipal sur les heures d'ouverture, veuillez entrer par la porte sur le côté de l'église (du côté du cimetière).